



Flash info spécial plan de soutien à l'agriculture Décembre 2009

Nous n'allons pas faire la litanie des mesures mais donner les orientations pour accéder à ces mesures

Au niveau bancaire :

- prêts de fond de roulement,
- prêts de trésorerie,
- prêts fruits et légumes axés sur l'arboriculture,
- Fond d'allègement des charges,
- Prise en charge de cotisations patronales sur salaires,
- Dégrèvement TFNB,
- Prise en charge partielle TIPP-TICGN

Concernant tous ces points,

Au niveau bancaire contacter rapidement votre banque qui vous fera une proposition en fonction de votre situation personnelle. Il n'y a pas de frais de dossier et si la proposition de la banque ne vous convient pas au niveau de la caution, vous pouvez contacter le médiateur en vous inscrivant sur le site www.mediateurducredit.fr, sous 48 heures le médiateur départemental vous contactera. Un numéro azur est à votre disposition au 0810 00 12 10. La FDSEA peut vous accompagner dans cette démarche.

Concernant les **prises en charge de cotisations patronales** la MSA envoie à tous les employeurs de main d'œuvre un dossier simple à remplir que vous devez renvoyer avant le 31 décembre 2009 à la MSA.

Ce dossier vous permettra de prétendre à une prise en charge partielle des cotisations patronales qui seront déduites du ou des prochains appels. Dans tous les cas pour ceux qui ont un retard de paiement nous vous conseillons de faire un plan d'étalement qui devrait permettre d'avoir un recours sur les 10 % de pénalité (une lettre type est disponible à la FDSEA). La FDSEA y sera très vigilante.

Concernant le dégrèvement de la TFNB, nous avons obtenu des services fiscaux un report jusqu'au 31 mars 2010. Début d'année nous aurons l'imprimé de demande de dégrèvement à votre disposition.

Un dernier point concernant la **TIPP et TICGN** : nous attendons dans les prochains jours les imprimés.